



47425 - La meilleure méthode d'appeler (au repentir) celui qui a abandonné la prière et de traiter avec un innovateur (hérétique)

question

Quelle est la meilleure méthode d'appeler (au repentir) celui qui a abandonné la prière? Que faire de l'innovateur (hérétique)?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, il convient d'examiner l'état de celui qui est invité à reprendre la pratique de la prière ou d'autres rites cultuels pour pouvoir employer le style adéquat. Celui-ci peut varier entre l'exhortation et l'avertissement. Il est vrai cependant qu'en principe on doit alterner les deux styles. En vérité, il est très important de tenir compte des réactions de l'interlocuteur qui peuvent être favorables ou défavorables et traduire une réceptivité à l'égard des sermons ou leur rejet.

Deuxièmement, la meilleure méthode à utiliser pour amener quelqu'un à se repentir de l'abandon de la prière se résume ainsi:

1/ Lui rappeler le caractère obligatoire de la prière qui demeure le plus important pilier de l'Islam après la profession de foi;

2/ L'informer de certains mérites de la prière qui reste la meilleure prescription faite par Allah à Ses serviteurs, le meilleur moyen de se rapprocher de Lui, la première des œuvres religieuses du fidèle à être examinée. L'accomplissement des cinq prières expie les péchés commis entre elles, pourvu que l'on évite les péchés majeurs. Mieux, une seule prosternation vaut au fidèle un grade de plus et une faute de moins entre autres mérites de la prière. Cela est à même d'inciter l'intéressé à reprendre la pratique de la prière, s'il plait à Allah, de manière à ce que la prière devienne pour lui une source de quiétude comme elle l'était pour le Prophète (Bénédiction et salut



soient sur lui);

3/ L'informer de ce qui a été dit à propos de celui qui abandonne la prière en fait de menaces très graves et la controverse déclenchée au sein des ulémas à propos de l'excommunication et l'apostasie de celui qui abandonne définitivement la prière. L'informer que l'Islam ne laisse pas l'auteur d'un tel péché vivre tranquillement au sein des gens car il faut l'inviter à reprendre la pratique de la prière. S'il persiste dans son refus, on l'exécute en tant qu'apostat, selon l'avis d'Ahamd et ceux parmi les ancêtres pieux qui soutenaient le même avis, ou en tant qu'auteur d'un péché passible de la peine de mort selon Malick et Chafi'i, ou l'emprisonne selon l'avis d'Abou Hanifa. Aucun uléma ne dit qu'on peut le laisser libre. Aussi doit on dire à l'intéressé: êtes vous satisfait du fait que les avis des ulémas sur votre cas varient entre l'excommunication, l'exécution et l'emprisonnement?

4/ Lui rappeler la rencontre avec Allah Très Haut, la mort, la tombe et ce qui attend celui qui abandonne la prière en termes de mauvaise fin et de châtement dans la tombe;

5/ Lui expliquer que le retardement de la prière par rapport à son heure est déjà un péché majeur: **Puis leur succédèrent des générations qui délaissèrent la prière et suivirent leurs passions. Ils se trouveront en perdition,** (Coran,19:59). Selon Ibn Massoud, le terme ghayy désigne une vallée profonde de la Géhenne où des mets dégoûtants sont disponibles. Le Très Haut dit: **Malheur donc, à ceux qui prient tout en négligeant (et retardant) leur Salat** (Coran,107: 4-5);

6/ Expliquer les graves conséquences de l'avis qui fait l'intéressé un mécréant, notamment la dissolution de son mariage, l'illégalité du maintien de son lien conjugal avec sa femme, l'interdiction de lui faire la toilette mortuaire et de lui faire la prière des morts. Parmi les textes qui indiquent que celui qui abandonne la prière tombe dans la mécréance cette parole du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui): **Il suffit au fidèle d'abandonner la prière pour tomber dans la mécréance et le chirk.** (Rapporté par Mouslim,82) et sa parole : **L'engagement qui nous lie à eux (les musulmans) repose sur la prière; quiconque l'abandonne tombe dans la mécréance.** (Rapporté par at-Tirmidhi,2621 et par an-Nassai,463 et par Ibn Madia,1079.



7/ Lui offrir certains petits livres et cassettes traitant de la prière et du châtime nt réservé à celui qui l'abandonne ou néglige;

8/ Le boycotter et lui tenir un langage dur , s'il persiste dans son abandon de l'observance de la prière.

Quant à l'innovateur (hérétique), on le traite en fonction du type d'innovation qu'il véhicule et selon sa gravité. Mais il faut d'abord lui donner des conseils et l'inviter à retourner vers Allah, lui fournir des arguments irréfutables et le débarrasser de toute ambiguïté. Si, en dépit de tout, il persévère dans son innovation, on le boycotte et lui tient un langage dur si on croit fortement que cela pourrait être utile. Il faut procéder à des vérifications avant de juger quelqu'un innovateur (hérétique); il faut se référer aux ulémas et faire la distinction entre l'innovation et l'innovateur car ce dernier peut agir par ignorance ou avoir une excuse ou se fonder sur une interprétation.

Voir cela en détail dans Haqiqat al-bid'a wa ahkamouha par Said ibn Nassir al-Ghamidi.

Allah le sait mieux.